

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-27

L'an deux mille vingt-trois-----

Le 13 décembre à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la maison de l'intercommunalité à Nexon, sous la présidence de M. GERVILLE REACHE  
Fabrice, Vice-Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 5 décembre 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

**PRESENTS** : Mmes BELAIR Florence, CHEYRONNAUD Céline, DESSEX Martine,  
PRADIER Claudine, SAZERAT Marie-Christine, Mrs CHIROL Christian, DEVARISSIAS  
Philippe, GERVILLE REACHE Fabrice.

**EXCUSE AVEC POUVOIR** : M. DEXET Emmanuel, pouvoir donné à M. GERVILLE  
REACHE Fabrice, M. TRICARD Jacques, pouvoir donné à Mme PRADIER Martine.

**EXCUSES** : Mmes HILAIRE GENIN Karine, LACOURARIE Bernadette, PASSERIEUX  
Béatrice, PECOUT Chantal, M. SANBA Issame.

**SECRETAIRE** : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

**OBJET** : Budget principal - Exercice 2023 – Facturation accueil de loisirs :  
effacement de dettes

### Exposé :

Le Vice-Président explique à l'assemblée que certaines poursuites contentieuses  
relatives à la facturation de l'accueil de loisirs exercées contre un redevable, n'ont  
pas permis le recouvrement des créances concernées.

Suite à la décision de la commission de surendettement des particuliers de la Haute-  
Vienne une ordonnance a été rendue, entraînant l'effacement de ses dettes. Le  
montant des dettes éteintes s'élève donc à la somme de 173.98 €.

### Délibération :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** le montant de la dette éteinte mentionné ci-dessus,
- **Autorise** le Président à signer ce dernier et à effectuer les opérations  
comptables qui en découlent.

**Certifié exécutoire**  
**Reçu en Préfecture**  
le :  
**Publié ou notifié**  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 14 décembre 2023

Le Président,  
Emmanuel DEXET

